

PLAN DE PROTECTION 2021-2022

(version évolutive du 19 août 2021)

Le Canton a mis sur pied durant l'été un plan de protection pragmatique et proportionnel. L'objectif principal est d'offrir aux étudiants une année scolaire presque normale, c'est-à-dire sans masque ni quarantaine. Les personnes qui se sentent vulnérables ou qui vivent avec des personnes vulnérables peuvent porter le masque si elles le désirent.

Les Écoles BUISSONNETS MONTANI appliquent le plan de protection élaboré par le Canton. Ce plan est évolutif.

Exemption du port du masque

Les conditions permettant d'être exempté de l'obligation du port du masque diffèrent selon les classes.

Étudiants des classes 9CO – 10CO – 11CO – OR

Au cycle d'orientation et en première année du collège (classe OR), les étudiants sont exemptés de l'obligation de porter le masque aux conditions suivantes :

- ils sont au bénéfice d'un certificat COVID de vaccination complète ;
- ou ils ont contracté le virus durant les 6 derniers mois ;
- ou ils participent aux tests répétitifs.

Les étudiants dont les parents refusent les tests répétitifs, et qui ne sont ni vaccinés ni guéris du COVID, doivent porter le masque.

Les étudiants doivent remplir le formulaire de consentement pour les tests répétitifs élaboré à leur attention et disponible ci-dessous, puis le remettre sans délai à leur mentor.

N.B. Les autotests, les tests antigéniques et PCR négatifs ne libèrent pas de l'obligation de porter le masque.

Étudiants des classes M1 – M2 – M3 – BT

Au secondaire II, les étudiants sont exemptés de l'obligation de porter le masque aux conditions suivantes :

- ils sont au bénéfice d'un certificat COVID de vaccination complète ;
- ou ils ont contracté le virus durant les 6 derniers mois.

Les étudiants doivent remplir le formulaire confidentiel élaboré à leur attention et disponible ci-dessous, puis le remettre sans délai sous pli fermé au secrétariat des écoles.

N.B. Les autotests, les tests antigéniques et PCR négatifs ne libèrent pas de l'obligation de porter le masque.

Enseignants et personnel administratif

Les enseignants et collaborateurs des écoles BUISSONNETS MONTANI sont exemptés de l'obligation de porter le masque aux conditions suivantes :

- ils sont au bénéfice d'un certificat COVID de vaccination complète ;
- ou ils ont contracté le virus durant les 6 derniers mois.

N.B. Les autotests, les tests antigéniques et PCR négatifs ne libèrent pas de l'obligation de porter le masque.

Mesures sanitaires

- Les étudiants du Secondaire II et les adultes actifs dans les Écoles (enseignants, personnel administratif, ...) se désinfectent les mains avec le gel hydro-alcoolique fourni lors de leur entrée dans le bâtiment.
- Les gestes barrières sont appliqués par tous (<https://ofsp-coronavirus.ch>) :
 - se laver régulièrement et soigneusement les mains à l'eau et au savon ;
 - éviter les poignées de main ;
 - tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude ;
 - garder ses distances autant que possible.
- Les étudiants ne doivent pas partager de boisson ou de nourriture, ni durant la récréation, ni à tout autre moment.
- Durant les interours, les étudiants restent dans leur classe en prenant soin d'aérer convenablement la classe.
- Les personnes externes, dont les parents, doivent, en principe, éviter le périmètre de l'école. Elles ne se rendent à l'école que sur rendez-vous, que cela soit sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Le port du masque est obligatoire.
- Les surfaces et les objets sont régulièrement nettoyés.
- Le secrétariat est équipé d'un plexiglas protégeant le personnel administratif en contact direct avec les visiteurs.

En cas de symptômes

- Si une personne présente des symptômes, elle reste à domicile dans l'attente des consignes du médecin traitant qui est à contacter téléphoniquement.
- Si une personne présente des symptômes à l'école, elle porte le masque, rentre chez elle et contacte aussitôt son médecin traitant qui prend les dispositions nécessaires.

Le strict respect du plan de protection est attendu, il est essentiel au bon déroulement de l'année scolaire. Les Écoles BUISSONNETS MONTANI comptent sur le sens de la responsabilité de l'ensemble des acteurs des deux écoles. Elle se tiennent à votre disposition pour toute question relative à ce plan de protection et vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

**Formulaire de consentement pour les tests répétitifs
à l'attention des élèves des classes 9CO - 10CO - 11CO - OR
(à rendre sans délai au mentor de la classe)**

(Étudiant) Prénom :

Nom :

Classe :

À cocher

Je consens à ce que mon enfant participe aux tests répétitifs (tests salivaires).

Mon enfant a été infecté il y a moins de 6 mois par le COVID-19 et ne peut donc pas participer aux tests avant le
A partir de cette date, je consens à ce que mon enfant participe aux tests répétitifs (tests salivaires).

Mon enfant est au bénéfice d'un certificat COVID de vaccination complète valable

dès le

et jusqu'au

Mon enfant ne participera pas aux tests répétitifs.
Je suis informé qu'il devra porter le masque dans l'établissement, y compris en classe, et dans les transports scolaires.

Date, nom, prénom et signature du parent/représentant légal de l'étudiant ou signature de l'étudiant majeur :

.....

Il est rappelé au signataire de ce formulaire que toute personne qui enfreint la « Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme » (Loi sur les épidémies, LEp, RD 818.101) est susceptible de sanctions prononcées par l'autorité compétente et pouvant aller jusqu'à une amende de CHF 5'000.-

Grâce à votre participation aux tests répétitifs non invasifs (salivaires), vous pourrez apporter une contribution précieuse au déroulement d'une année scolaire presque normale.

MERCI.

Formulaire confidentiel
à l'attention des élèves des classes M1 – M2 – M3 – BT
(à rendre sans délai sous pli fermé au secrétariat des Écoles)

(Étudiant) Prénom :

Nom :

Classe :

À cocher

L'étudiant/e est au bénéfice d'un certificat COVID (vaccination complète ou guérison du COVID dans les 6 mois) valable depuis le

et jusqu'au ----- . **Une copie de ce dernier est annexée au présent formulaire.**

L'étudiant/e n'est pas au bénéfice d'un certificat COVID de vaccination complète.

Une nouvelle enveloppe est à remettre au secrétariat en cas de changement sur le statut du certificat COVID.

Date, nom, prénom et signature du parent/représentant légal de l'étudiant ou signature de l'étudiant majeur :

Il est rappelé au signataire de ce formulaire que toute personne qui enfreint la « Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme » (Loi sur les épidémies, LEp, RD 818.101) est susceptible de sanctions prononcées par l'autorité compétente et pouvant aller jusqu'à une amende de CHF 5'000.-

Le présent formulaire est remis sous pli fermé. Il pourra être ouvert et consulté par l'Office du médecin cantonal si la situation sanitaire l'exige.

Grâce à votre collaboration, vous pourrez apporter une contribution précieuse au déroulement d'une année scolaire presque normale.

MERCI.